

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019  
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.*

Date de la convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : .....

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois de mars à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLLOT, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTERLIN, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

**ONT DONNE POUVOIR :** François BALAZUN à José COTTON, Claude BOMPAR à Jean-Louis CONIL, Pierre BORNET à Jérôme VIAUD, Dominique BOURRET à Cyril DAUPHOUD, Catherine BUTTY à Philippe WESTERLIN, Christophe CHALIER à Florence SIMON, Henri CHRIS à Claude BLANC, Jean-Marc DEGIOANNI à Mireille BANCEL, Pierre DEOUS à Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Marc COMBE, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, André ROATTA à Jacques POUPLLOT, Jacques VARRONE à Gérard MERO, Brigitte VIDAL à Jean-Paul CAMERANO, Jean-Claude ZEJMA à Catherine SEGUIN.

**ETAIENT ABSENTS :** Jean-Marie BELVEDERE, Valérie COPIN, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Fabrice LACHENMAIER, Marie-Claude RENARD, Patricia ROBIN.

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE :** Franck BARBEY après le vote de la délibération n°31, Pierre BORNET après le vote de la délibération n°29, Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°31, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL après le vote de la délibération n°26, Myriam LAZREUG après le vote de la délibération n°31.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Pierre BORNET avant le vote de la délibération n°44, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°38, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°45, Claude CEPPI avant le vote de la délibération n°61, Jean-Marc DEGIOANNI avant le vote de la délibération n°44, Anne-Marie DUVAL avant le vote de la délibération n°50, Florence SIMON avant le vote de la délibération n°62, Jacques VARRONE avant le vote de la délibération n°36, Brigitte VIDAL avant le vote de la délibération n°49, Jean-Claude ZEJMA avant le vote de la délibération n°53.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.

**Procès-verbal du conseil de communauté du 8 février 2018 : adopté à l'unanimité.**

**Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

DP2019_001	Mise en vente de nouveaux produits à la Boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2019_002	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie (miP), et 11 artistes en vue de l'exposition estivale au sein des Jardins du MIP
DP2019_003	Modification de la régie de recettes des Jardins du Musée International de la Parfumerie pour le montant du fonds de caisse
DP2019_004	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Emplacement d'un Food Truck à l'Espace Culturel et Sportif de la Vallée de la Siagne à la Roquette-sur-Siagne
DP2019_005	Annulée
DP2019_006	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque RENAULT, immatriculé 645-CAM-06
DP2019_007	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque RENAULT, immatriculé AW-460-SZ05
DP2019_008	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque RENAULT, immatriculé CP-503-XN
DP2019_009	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un matériel de compactage à déchet de marque RENAULT, numéro de série 1808
DP2019_010	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un matériel de compactage à déchet de marque RENAULT, numéro de série 04 420 2969
DP2019_011	Prise en charge des frais d'hébergement pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie
DP2019_012	Signature d'une convention de mise à disposition d'un espace aux Jardins du Musée International de la Parfumerie entre la CAPG pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie (JmiP), et l'association "Chemindessens"
DP2019_013	Signature d'une convention de cession de droits d'auteur en vue de la création d'une fresque au Musée International de la Parfumerie, entre la CAPG pour le MIP, et l'artiste Monsieur Lionel FAVRE
DP2019_014	Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse relative à l'aide aux transports
DP2019_015	Signature d'une convention entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et Madame Marie-Laure SOULIE-CAPPIELLO et Monsieur Pierre CAPPIELLO, propriétaires des œuvres de Leonetto Cappiello, en vue de l'exposition hivernale au sein du MIP

Le conseil prend acte de ces décisions.

**Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

<b>N° MARCHÉ</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>notifié le</b>	<b>Montant en € HT</b>
2019/04	Etude hydraulique et d'aménagement en vue du renouvellement urbain du secteur ouest de la zone d'activités économiques de Sainte Marguerite à Grasse	TPF INGENIERIE Monsieur Christophe MARTELLO Agence de Nice 4 rue du château Saint Pierre CS 50531 06359 NICE Cedex 4 Tel : 04 93 27 66 30 Mail : c.martello@tpfi.fr	11/03/2019	Montant DPGF: 32 350 € HT

Le conseil prend acte de ces marchés.

**Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

DB2019_001	Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre national "C'est mon patrimoine" - Musée International de la Parfumerie et Jardins du miP
DB2019_002	Marchés publics - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électroniques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes-Maritimes - Avenant n°3 au marché n°2017-30
DB2019_003	Marchés publics - Prestations de maintenance des installations de sécurité incendie et de désenfumage - Avenant n°1 au marché n°2017-14
DB2019_004	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Missions de vérifications périodiques ou ponctuelles, et d'analyses d'échantillons dans les bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Avenant n°1 au marché n°2016-34
DB2019_005	Manifestation pour l'emploi en Pays de Grasse en 20119

Le conseil prend acte de ces décisions.

## DELIBERATIONS

---

**La délibération n°56 a été retirée de l'ordre du jour.**

### **N°024 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2015 tel que présenté en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder à la diffusion de ce rapport qui sera consultable au siège de la CAPG, mis en ligne sur le site internet et adressé à Monsieur le Préfet pour information.

### **N°025 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2016 tel que présenté en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder à la diffusion de ce rapport qui sera consultable au siège de la CAPG, mis en ligne sur le site internet et adressé à Monsieur le Préfet pour information.

### **N°026 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017 tel que présenté en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder à la diffusion de ce rapport qui sera consultable au siège de la CAPG, mis en ligne sur le site internet et adressé à Monsieur le Préfet pour information.

### **N°027 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers d'UNIVALOM**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017 d'UNIVALOM.

## **N°028 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers du SMED**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017 du SMED.

## **MO°001 : Projet de motion proposé par l'AMF**

Le conseil de communauté, à l'unanimité, DECIDE de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

## **N°029 : Tableau des effectifs n°24 – Création, suppression et mise à jour d'emplois**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 13 postes suivants :
  - 1 infirmier en soins généraux de classe normale (A) à temps complet,
  - 1 assistant socio-éducatif 2ème classe (A) à temps non complet 28h00,
  - 1 rédacteur (B) à temps complet,
  - 2 adjoints d'animation (C) à temps complet,
  - 2 adjoints du patrimoine (C) à temps complet,
  - 2 adjoints administratifs (C) à temps complet,
  - 4 agents de maîtrise (C) à temps complet (2 CAPG et 2 SILLAGES).
- **DE SUPPRIMER** les 6 postes suivants :
  - 4 rédacteurs (B) (3 CAPG et 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (C),
  - 1 adjoint du patrimoine (C)conformément à l'avis favorable du comité technique du 28 mars 2019 et à la délibération du 8 février 2019 ;
- **DE PREVOIR** de supprimer les 4 activités accessoires suivantes par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
  - conseiller des APS à temps non complet 6h00 par semaine,
  - médecin à temps non complet 4h00 par semaine,
  - chargé de mission projet de territoire à temps non complet 7h00 par semaine,
  - chargé de mission contrôle de gestion à temps non complet 5h15 par semaine.
- **DE PREVOIR** de supprimer les 4 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
  - 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (C),
  - 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe (C) (1 CAPG et 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint technique (C) (SILLAGES).
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°24 ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

### **N°030 : Mutualisation – Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la Commune de Saint-Auban**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 25 % d'un temps complet de Danielle FOUQUES en qualité d'agent de gestion budgétaire et administrative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 12 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante, jointe en annexe, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 et suivants.

### **N° 031 : Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de financement avec le comité des œuvres sociales les CAPGéniaux – exercice 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention 2019 pour le Comité des œuvres sociales Les CAPGéniaux pour un montant de 116 225 € (étant précisé qu'il restera à verser 87 225 €, une avance de 29 000 € ayant déjà été versée) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

### **N° 032 : Budget primitif – Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : JM Degionni, M Bancel ; contre : S Cassarini, P Euzière, M Addad, M Conesa, JP Camerano, B Vidal, M Lazreug, PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II d'un montant de 500 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal et en recettes au budget annexe Sainte-Marguerite II au budget primitif 2019 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N° 033 : Versement de la couverture 2019 des contraintes de service public à la régie des transports Sillages**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : JM Degioanni, M Bancel) décide :

- **D'ATTRIBUER** à la régie des transports Sillages la somme de 2 400 000 € au titre des couvertures des contraintes de service public versable en deux fois par moitié, un premier versement avant le 15 mai et un second versement avant le 15 octobre 2019 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N° 034 : Budget principal – Constitution d'une provision pour risques et charges au budget primitif 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : S Cassarini, M Lazreug) décide :

- **D'APPROUVER** par inscription au BP 2019, la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges – litiges et contentieux d'un montant de 565.000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à constituer une provision pour Risques et charges - litiges et contentieux (semi-budgétaire) d'un montant de 565.000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au chapitre « 68 – Dotation aux provisions » au Budget Primitif 2019 par inscription semi-budgétaire ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N° 035 : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2018**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **N° 036 : Budget – Régie autonome des transports Sillages – Approbation du compte de gestion 2018**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la régie autonome des transports Sillages dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## N° 037 : Budget annexe Sainte-Marguerite II – Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Sainte-Marguerite II dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## N° 038 : Budget principal – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel, M Lazreug, PE De Fontmichel, M Conesa, S Cassarini, P Euzière, M Addad, JP Camerano, B Vidal) décide :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante et en euros:

	<b>Section investissement (en euros)</b>	<b>Section fonctionnement (en euros)</b>
<b>RECETTES</b>		
Titres recettes émis	11 929 418,20	93 395 707,86
<b>DEPENSES</b>		
Mandats émis	11 688 130,66	90 138 965,27
Résultat de l'exercice		
<b>Excédent</b>	+ 241 287,54	+ 3 256 742,59
<b>Déficit</b>		

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)</b>	<b>Part affectée à l'investis- sement</b>	<b>Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Résultat de clôture 2018</b>
<b>Investissement</b>	+380 682,55		-160 020,66	+241 287,54	+ 461 949,43
<b>Fonctionnement</b>	+2 677 211,14	176 176,94	251 586,67	+3 256 742,59	+ 6 009 363,46
<b>Total</b>	<b>+3 057 893,69</b>	<b>176 176,94</b>	<b>+91 566,01</b>	<b>+3 498 030,13</b>	<b>+6 471 312,89</b>

- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2018 de + 461 949,43 € au chapitre R001 de la section d'investissement et +6 009 363,46 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget principal 2019 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

**N° 039 : Budget – Régie autonome des transports Sillages – Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : JP Camerano, B Vidal, JM Degioanni, M Bancel, PE De Fontmichel, M Conesa, P Euzière, M Addad, S Cassarini, M Lazreug, C Seguin) décide :

- **DE DELIBERER** sous la Présidence de Jean-Marc DELIA, Premier Vice-président ;
- **D'ADOPTER** le compte administratif de la régie à simple autonomie financière transports Sillages procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

**N°040 : Budget annexe Sainte-Marguerite II – Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : JM Degioanni, M Bancel ; contre : P Euzière, M Addad, M Conesa, S Cassarini, M Lazreug, PE De Fontmichel, B Vidal, JP Camerano) décide :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante (en euros) :

	<b>Section investissement</b>	<b>Section fonctionnement</b>
<b>RECETTES</b>		
Titres recettes émis	8 738 622,42	6 545 460,67
<b>DEPENSES</b>		
Mandats émis	9 604 025,46	6 545 460,67
Résultat de l'exercice		
<b>Excédent</b>		
<b>Déficit</b>	865 403,04	

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Résultat de clôture 2018</b>
<b>Investissement</b>	+995 421,58		-865 403,04	+130 018,54
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Total</b>	<b>+995 421,58</b>		<b>-865 403,04</b>	<b>+130 018,54</b>

- **DE REPORTER** le résultat de clôture 2018 de +130 018,54 € au chapitre R001 de la section d'investissement du budget annexe Sainte-Marguerite II 2019 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°041 : Budget principal – Affectation des résultats 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : PE Euzière, M Conesa, M Addad, S Cassarini, M Lazreug, PE De Fontmichel, B Vidal, JP Camerano ; contre : JM Degioanni, M Bancel) décide :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit (en euros) :
  - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2018 seront inscrits au budget primitif 2019 à hauteur de 3 593 793,82 € en dépenses et 5 163 336,10 € en recettes.
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2019 à hauteur de 461 949,43 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2019 à hauteur de 6 009 363,46 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
- **D'AFPECTER** les résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	90 138 965,27	93 395 707,86	3 256 742,59
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2018)		2 752 620,87	2 752 620,87
	Résultat à affecter			6 009 363,46
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	11 688 130,66	11 929 418,20	241 287,54
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2018)		220 661,89	220 661,89
	Solde global d'exécution			461 949,43
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	3 593 793,82	5 163 336,10	1 569 542,28
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR en Ft et Inv)				8 040 855,17
Affectation du Résultat 2018	Affectation en réserve R1068			-
	Report en fonctionnement en Recettes R002			6 009 363,46
	Report en investissement en Recettes R001			461 949,43

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°042 : Budget – Régie autonome des transports Sillages – Affectation des résultats 2018**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : JP Camerano, B Vidal, S Cassarini, M Lazreug, PE De Fontmichel, M Conesa, P Euzière, M Addad, JM Degioanni, M Bancel, C Seguin) décide :

- **D'AFFECTER** la somme de **769 836.87€** en report au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget principal 2019 ;
- **D'AFFECTER** la somme de **59 535.70€** en report au chapitre R001 de la section d'investissement du budget principal 2019 ;
- **DE DIRE** que les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2018 seront inscrits en dépenses au budget principal de la régie autonome des transports Sillages 2019 à hauteur de **4 025,00€** ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

## N°043 : Budget principal – Fiscalité – Vote des taux 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** les taux des taxes 2019 comme suit :

	Taux
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,22%
Taxe d'habitation (TH)	8,17%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (part correspondant aux frais de gestion de l'Etat)	2,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0,104%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Zones	Taux 2019 proposés
Auribeau-sur-Siagne La Roquette-sur-Siagne Pégomas	16,18%
Mouans-Sartoux	10,28%
Grasse	18,73%
« Ex CCTS »	12,88%
« Ex CCMA »	16,50%

- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification aux services fiscaux.

## N°044 : Budget principal – Vote du budget primitif 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel, S Cassarini, PE De Fontmichel, P Euzière, M Addad, M Conesa, M Lazreug, JP Camerano, B Vidal) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°045 : Budget – Régie autonome des transports Sillages – Adoption du budget primitif 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : C Seguin, P Euzière, M Addad, M Conesa, S Cassarini, PE De Fontmichel, M Lazreug, JM Degioanni, M Bancel, JP Camerano, B Vidal) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, Monsieur la Trésorier principal de Grasse.

#### **N°046 : Budget annexe Sainte-Marguerite II – Vote du budget primitif 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : P Euzière, M Conesa, M Addad, PE De Fontmichel, S Cassarini, M Lazreug, B Vidal, JP Camerano) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°047 : Exonération cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les librairies**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'EXONERER** de cotisation foncière des entreprises les librairies appartenant à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence.

#### **N°048 : Renouvellement d'adhésions et versement des cotisations 2019 aux associations ATMOSUD, CYPRES et COFOR au titre du développement durable**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADHERER** à l'association ATMOSUD au titre de 2019 et **D'ACQUITTER** une cotisation de 23 325,94 euros ;
- **D'ADHERER** à l'association CYPRES au titre de 2019 et **D'ACQUITTER** une cotisation de 7 872 euros ;
- **D'ADHERER** à l'association COFOR 06 au titre de 2019 et **D'ACQUITTER** une cotisation de 2 500 euros ;

- **D'AUTORISER** le versement des cotisations prévues au budget principal 2019.

#### **N°049 : Attribution de subventions aux associations d'Education au Développement Durable**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions pour les projets décrits ci-avant et les bénéficiaires suivants :

• ADNA :	2 500€
• AGRIBIO 06 :	1 500€
• ATELIER DU 06 :	1 500€
• LPO :	1 500€
• MEDITERRANEE 2000 :	1 000€
• Association de sauvegarde de la Siagne et de son canal :	1 500€

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°050 : Création de la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile du Pays de Grasse ;
- **DE DELEGUER** au Président le soin de rédiger le règlement intérieur en lien avec les communes.

#### **N°051 : Acquisition en VEFA de 21 logements financés en PLUS et en PLAI – Résidence « 38 Chemin de l'Orme » à Grasse (06130) – Garantie d'emprunts CDC accordée à OPH CANNES ET RIVE DROITE DU VAR / CANNES PAYS DE LÉRINS – Contrat de prêt n°92566**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel) décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°92566, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

#### **N°052 : Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) pour l'année 2019**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) de 10 000 € pour l'année 2019 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 au chapitre 65, nature 6574 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

#### **N°053 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) – Subventions aux propriétaires occupants**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur aux propriétaires suivants :

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°29 : Mme ANDRE Denise

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°30 : Mme DUVAL Hélène

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°31 : Mme SINCIC Geneviève

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation, aux propriétaires ci-avant mentionnés ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

**N°054 : Opération d'acquisition de 10 logements locatifs sociaux Ilot Sainte-Marthe à Grasse – Garantie des emprunts La Banque Postale accordés à VILOGIA – Contrats de prêts n°4926, n°4932 – Rectification de la quotité garantie à 100%**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel) décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération DL2018\_197 du conseil de communauté du 14 décembre 2018 ;
- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêts n°4926, n°4928 et n°4932, joints en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir aux contrats de prêts signés entre la Banque Postale et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°055 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage – Travaux d'extension du réseau d'assainissement – quartier du Cimetière – Commune d'Andon**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de solliciter, pour le compte de la commune, les aides financières et subventions auxquelles le projet est susceptible de prétendre, auprès de la Région.

**N°056 : Délégation de maîtrise d'ouvrage – Rénovation auberge communale « Le Chanan » de la Commune de Briançonnet – retirée de l'ordre du jour**

**N°057 : Modification du règlement intérieur du Pôle Intermodal de Grasse et de la grille tarifaire**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les modifications ci-dessus apportées au fonctionnement du Pôle Intermodal de Grasse et plus précisément à celui du Parking-Relais ;

- **D'APPROUVER** le Règlement Intérieur du Pôle Intermodal de Grasse ainsi que la grille tarifaire et les redevances en gare routière annexés à la présente délibération qui sera incluse dans le recueil des tarifs 2019 de la CAPG ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le Règlement Intérieur du Pôle Intermodal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** l'ensemble des moyens pour faire appliquer ledit règlement ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse.

**N°058 : Signature d'une convention régissant la mise en œuvre des moyens nécessaires pour garantir la sécurité dans les transports publics du réseau SILLAGE**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention visant à améliorer et coordonner les questions liées à la sécurité dans les transports publics du réseau SILLAGES,
- **D'APPROUVER** les modalités d'organisation des deux instances de pilotage de ladite convention : le Comité Directeur de Sécurité des Transports (CDST) et la Commission de Sécurité des Transports (CST),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe avec l'ensemble des partenaires, ainsi que tous documents, avenants relatifs à sa mise en œuvre.

**N°059 : Programmation artistique et culturelle 2019/attributions de subventions et signature des avenants 2019 aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2018-2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
  - Association Centre de développement culturel du Pays de Grasse : 846 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 461 500 € compte tenu de l'avance déjà versée) ;
  - Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée Piste d'Azur : 128 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 64 000 € compte tenu de l'avance déjà versée) ;
  - Association Centre d'expression culturelle et artistique de Mouans-Sartoux : 30 000 € ;
  - Association Culturelle du Val de Siagne : 8 500 € ;
  - Association Les heures musicales de Spéracèdes : 1 500 € ;
  - Association Coup de pouce à Caille : 1 500 € ;
  - Association Ciné Cabris : 1 500 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants 2019 aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2018-2020 annexés à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

### **N°060 : Attribution d'une subvention 2019 et signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité (abstention : P Euzière, M Addad, M Conesa, PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse d'un montant de **843 213 €** pour l'exercice 2019 (étant précisé qu'il restera à verser 504 113 € en tenant compte de l'avance déjà versée) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

### **N°061 : Emploi – Attributions de subventions/signature des conventions d'objectifs et de financement**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les projets décrits ci-avant/ les bénéficiaires suivants :
  - MISSION LOCALE DU PAYS DE GRASSE : 275 000 €
  - CREATIF 06 : 28 800 €
  - DEFIE : 92 000 €
  - JARDINS DE LA VALLEE DE LA SIAGNE : 45 000 €
  - SOLI-CITES : 40 000 €
  - MONTAGN'HABITS : 18 000 €
  - RESINES-ALINEAS : 10 000 €
  - ADIE : 3 600 €
  - ASPROCEP restaurant d'Insertion : 10 000 €
  - PARCOURS LE MONDE : 5 000 €
  - INITIATIVE TERRES D'AZUR : 13 500 €
  - API PROVENCE : 35 000€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

## **N°062 : Economie Sociale et Solidaire – Attribution de subventions/signature des conventions d'objectifs et de financement**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les projets décrits ci-avant/ les bénéficiaires suivants :
  - Association L'Autre Boutique : 3 000 €
  - Association EVALECO : 4 500 €
  - SCIC TETRIS : 45 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 25 000 € compte tenu de l'avance déjà versée)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

## **N°063 : Attributions de subventions/signature des conventions d'objectifs et de financement**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
  - Rugby Olympique de Grasse : 78 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 42 000 €, une avance de 36 000 € ayant déjà été versée) ;
  - Les Dauphins du Pays de Grasse 20 300 € (étant précisé qu'il reste à verser 10 300 €, une avance de 10 000 € ayant déjà été versée) ;
  - Cercle d'Escrime du Pays de Grasse 32 700 € (étant précisé qu'il reste à verser 24 700 €, une avance de 8 000 € ayant déjà été versée).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et avenants annexés à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

